

ARRETE N° 58/22 / MINESEC DU 21 FEV 2022
portant nomination d'un responsable dans les services déconcentrés
du Ministère des Enseignements Secondaires.-

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu** le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRÊTE:

ARTICLE 1^{er}.- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au poste ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU
NORD**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE

CES DE DOLLA

Directeur: Monsieur **YOUSOUFA MOUSSA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **775 055-H**, précédemment Inspecteur Pédagogique Régional d'Informatique, en remplacement de Madame ESSO Lucile Brice, épouse MBO, appelée à d'autres fonctions.



ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- En dehors des tâches qui lui sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, l'intéressé est soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

ARTICLE 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 21 FEV 2022

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,
000784 - 21 FEV 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE

